



Province de Québec
MRC de Beauce-Sartigan
Municipalité de Saint-Benoît-Labre

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre est, par la présente, donné par la soussignée, Édith Quirion, directrice générale/greffière-trésorière de la susdite municipalité, que :

Le conseil municipal de Saint-Benoît-Labre vous convoque à une assemblée publique de consultation, le mardi 7 décembre 2021 à 19 h 30, à la salle de l'Hôtel de Ville, au 216, Route 271 à Saint-Benoît-Labre.

La municipalité doit statuer sur les demandes de dérogation mineure, comme décrite ci-dessous :

1^{re} Dérogation :

Adresse : Lots 4 698 339 et P-4698338 – 75, rang St-Guillaume du Lac Raquette St-Benoît-Labre

Projet : Agrandissement d'un lot dérogatoire

Demande : Autoriser le morcellement du lot 4 698 338 d'une superficie de 244.8 mètres carrés diminuant la superficie dudit lot à 2 843.50 mètres carrés et de vendre ladite parcelle de terrain au propriétaire du lot 4 698 339 augmentant ainsi la superficie de son lot à 910,20 mètres carrés alors que la superficie minimale d'un terrain riverain est de 4000 mètres carrés selon le règlement de lotissement numéro 448-2006.

2^e Dérogation :

Adresse : Lots 4 698 992 – 30, Petite route du Rang 6 St-Benoît-Labre

Projet : Construction d'une serre

Demande : Régulariser la construction d'une serre de 65.25 m² alors que le règlement de zonage numéro 447-2006 autorise une superficie maximale de 14 m².

PROCÉDURE DE CONSULTATION ÉCRITE APPLICABLE À CETTE DÉROGATION MINEURE :

Suivant l'arrêté ministériel numéro 2021-54 du ministre de la Santé et des services sociaux en date du 16 juillet 2021, une municipalité qui entend statuer sur une demande de dérogation mineure peut également tenir une consultation écrite sur celle-ci, annoncée au préalable par un avis public.

Les personnes intéressées par cette demande de dérogation mineure pourront se faire entendre par le Conseil en se présentant à l'assemblée publique ou par visioconférence par clavardage ou à l'aide du micro. Il est possible de faire parvenir ses commentaires par courriel à l'adresse suivante dg@saintbenoitlabre.com, par la poste ou en déposant votre écrit dans la chute à courrier du bureau municipal avant le mardi 7 décembre 2021, 16 h 30.

Une présentation des projets visés par ces demandes est disponible sur le site internet de la municipalité pour consultation à l'adresse suivante : https://saintbenoitlabre.com/avis_public.

Donné à Saint-Benoît-Labre
Ce 22^e jour du mois de novembre 2021

Édith Quirion
Directrice générale/greffière-trésorière

Les personnes intéressées par cette demande de dérogation mineure pourront se faire entendre par le Conseil en se présentant à l'assemblée publique ou par visioconférence par clavardage ou à l'aide du micro. Il est possible de faire parvenir ses commentaires par courriel à l'adresse suivante dg@saintbenoitlabre.com, par la poste ou en déposant votre écrit dans la chute à courrier du bureau municipal avant le mardi 7 décembre 2021, 16 h 30.

Une présentation des projets visés par ces demandes est disponible sur le site internet de la municipalité pour consultation à l'adresse suivante : https://saintbenoitlabre.com/avis_public.

Donné à Saint-Benoît-Labre
Ce 22^e jour du mois de novembre 2021



Édith Quirion
Directrice générale/greffière-trésorière